



# ACCUEIL DE LOISIRS

## PONT-A-MARCQ



### FICHE D'INSCRIPTION

**VACANCES de FEVRIER 2012**, du 27 Février au 8 Mars 2012  
De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Le dossier d'inscription et le paiement sont à déposer  
**A PAM ACCUEILLE aux heures de permanences.**

Du lundi 30 janvier au samedi 11 février 2012  
**(lundis, mardis, jeudis, vendredis de 16h30 à 18h30)**  
**et**  
**(les samedis 4 et 11 février de 9h30 à 12h30)**

**SAMEDI 11 FEVRIER 2012, dernier délai**

### L'ENFANT

Nom et prénom	Date de naissance

### RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Noms et prénoms des responsables légaux		Code postal
Adresse personnel		Ville
N° téléphone domicile	N° où joindre les parents	N° allocataire
Adresse email :		

### INTENDANCE DE L'ACCUEIL

**SEMAINE (5 jours) Du lundi 27 au vendredi 2 Mars**

**SEMAINE (4 jours) Du lundi 5 au jeudi 8 Mars**

<i>Jours</i>	Garderie matin	Matin	Repas	A.midi	Garderie soir	<i>Jours</i>	Garderie matin	Matin	Repas	A.midi	Garderie soir
Lundi 27						Lundi 5					
Mardi 28						Mardi 6					
Mercredi 29						Mercredi 7					
Jeudi 1						Jeudi 8					
Vendredi 2											

**Cochez les jours où votre enfant fréquentera les différents temps.**

# RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

## 1) INSCRIPTIONS :

- La fiche d'inscription, la fiche sanitaire avec les vaccins obligatoires et le règlement sont à déposer à **PAM ACCUEILLE** le **Samedi 11 février 2012** dernier délai.
- Pour des raisons d'organisation, aucune inscription ne sera prise au-delà de la date limite.
- La municipalité ne sera pas tenue responsable des vols durant la durée de l'Accueil de Loisirs, ainsi que des incidents survenus en dehors des horaires d'accueil indiqués ci-dessous.

## 2) DATES ET LIEU DU CENTRE :

- L'Accueil de Loisirs se déroulera aux bâtiments PAM ACCUEILLE du Lundi 27 Février au Jeudi 8 Mars 2012.
- Les heures d'ouverture sont : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h.
- L'arrivée et le départ des enfants maternelles et primaires (hors garderie) se fera à **9h et 17h à PAM ACCUEILLE**.
- Les effectifs sont limités à 40 enfants par jour.

## 3) ASSURANCE :

- Les familles doivent être titulaires d'une assurance **Responsabilité Civile**. Une attestation devra être remise à l'inscription.  
En cas de dégradation du matériel ou des locaux, la Commune se retournera contre les responsables légaux des enfants pour obtenir réparation.

## 4) PAIEMENT :

- Le paiement s'effectue dès l'inscription de l'enfant, avant le début du Centre à PAM ACCUEILLE (Chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi) entre le lundi 30 janvier et le samedi 11 février 2012 de 16h30 à 18h30 et 9h30/12h30 pour les samedis.
- Tout dossier non accompagné du règlement sera refusé.

## 5) TARIF A LA JOURNEE :

Quotient familial	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
	Inférieur/égal à 500	De 501 à 793	De 794 à 1102	Supérieur à 1102	Extérieur
<b>1er enfant</b>	<b>4,10</b>	<b>6,15</b>	<b>7,45</b>	<b>8,90</b>	<b>13,50</b>
<b>2ème et 3ème enfants</b>	<b>2,30</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6,50</b>	<b>11</b>
<b>Cantine</b>	<b>1,12</b>	<b>1,71</b>	<b>2,51</b>	<b>2,86</b>	<b>3,37</b>

La garderie se fera à PAM ACCUEILLE pour tous.

Un accueil sera assuré le matin à partir de **8H00** et le soir de **17H00 à 18H45**,  
Au tarif de **1 €**.

**LE DÉFAUT DE JUSTIFICATIF DE RESSOURCES ENTRAÎNERA LE TARIF LE PLUS ÉLEVÉ DANS LES TRANCHES QF.**

**En raison des obligations municipales vis-à-vis de la Direction Départementale de Cohésion Sociale, de la Protection Maternelle et Infantile et de la CAF, les imprimés incomplets ne seront pas acceptés par nos services.**

**Pour tout remboursement, en cas d'absence, un certificat médical est requis.**

**N° Agrément 0590124CL000111**